Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1983)

Heft: 6: Permanence du BCF

Artikel: Le point sur la permanence du BCF

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-349731

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- *Protection des consommateur(trice)s :*

L'acceptation massive de l'initiative sur la protection des consommateurs représente une belle victoire pour la Fédération romande des consommatrices et les femmes en général. Le principe est bien inscrit dans la Constitution, mais le texte de la loi n'a pas encore été discuté aux Chambres fédérales. Il s'agira de veiller, en particulier, au droit de recours des associations de consommateurs.

Question 3

Chaque personne a quelque chose de spécifique à apporter et les qualités féminines doivent absolument être renforcées aux Chambres fédérales. Les décisions qui y sont prises s'appliquant à toutes les citoyennes et tous les citoyens, la proportion hommes / femmes devrait logiquement être équilibrée.

Question 4

J'aimerais pouvoir développer le problème des dépenses militaires que je trouve exorbitantes, expliquer comment et par qui se prennent les décisions. Des militaires qui proposent ? C'est normal. Des militaires qui décident au parlement fédéral ? Ça l'est moins !

* * * * * * * * *

LE POINT SUR LA PERMANENCE DU BCF

C'est à l'occasion du 10ème anniversaire du droit de vote des femmes fêté à Delémont le 9 mai 1981, que le Bureau de la condition féminine annonça l'ouverture d'une permanence tenue chaque lundi de 16 à 20 heures.

Le but de cette permanence est de permettre aux femmes jurassiennes de venir s'informer, se documenter ou se renseigner au BCF, sans prendre rendez-vous et, en dehors des horaires de travail.

Cette permanence se tient dans les locaux du BCF. Ce sont les membres de la commission du BCF qui l'assurent, par rotation.

Deux ans et demi après la mise sur pied de cette permanence, nous avons décidé de faire le point par quelques statistiques et, d'établir :

- quelles personnes avaient eu recours au BCF pour des problèmes personnels,
- et pour quel genre de problèmes.

1. Personnes ayant eu recours au BCF pour des problèmes personnels

Nous avons traité jusqu'à ce jour 205 cas, nécessitant une étude approfondie (4 heures de travail, en moyenne). Nous n'avons pas répertorié les petites demandes de renseignements faites par téléphone ou lors de brèves visites au BCF.

Toutes ces personnes ne se sont pas présentées spontanément à la permanence du lundi. En effet, les demandes de renseignements nous sont parvenues de la manière suivante :

- lors d'un entretien après rendez-vous	35 %
- par téléphone	30 %
- durant la permanence	25 %
- par lettre	10 %

Nous constatons donc que seul le quart des demandes arrivent directement par la permanence.

Provenance des personnes faisant appel au BCF :

- district de Delémont	60 %
- district de Porrentruy	21 %
- district des Fr.-Montagnes	8 %
- autres cantons	6 %
- sans indication	5 %

Au vu de ces chiffres, la décentralisation de la permanence est d'une extrême urgence. Celle-ci est d'ailleurs une de nos préoccupations, puisque le projet de décentraliser la permanence est inscrit dans le programme d'actions du BCF.

Situation familiale :

- mariées	43 %
- séparées ou divorcées	32 %
- célibataires	21 %
- veuves	4 %

Formation professionnelle :

- secrétaires	14,5 %
- enseignantes	5 %
- para-médicales	3 %
- vendeuses	3 %
- couturières	1 %
- étudiantes	1 %
- sans formation	60 %
- sans indication	12,5 %

Le pourcentage élevé des "sans indication" peut s'expliquer par le grand nombre de renseignements donnés par téléphone. Lors de ceux-ci, nous ne demandons que les informations nécessaires à la recherche du renseignement.

Environ 40 % des personnes qui font appel au BCF ont un emploi.

Nous pouvons donc dire que la "cliente type" du BCF est mariée, sans formation et sans emploi.

2. Problèmes soumis au BCF

Les problèmes soumis au BCF peuvent être rangés dans les cinq domaines suivants : mariage-divorce, travail, formation, famille, divers.

Mariage-divorce : 61 cas = 30 %

- procédure de divorce	23 cas
- pensions alimentaires (recouvrement, indexation, etc.)	17 cas
- contrat de mariage	10 cas
- droit de visite, droit de garde des enfants	7 cas
- problèmes conjugaux, femmes battues	4 cas

Travail : 54 cas = 26 %

- recherche, chômage, etc.	23 cas
- contrat, salaires, vacances	12 cas
- congé-maternité	10 cas
- assurances chômage, AI, AVS	6 cas
- maladie professionnelle	3 cas

Formation : 30 cas = 15 %

- possibilités de formation, réinsertion, professionnelle, recyclage — 15 cas
- demande de bourse et recherche de fonds — 12 cas
- économie familiale — 3 cas

Au sujet de l'enseignement ménager, les 3 cas indiqués ci-dessus ne sont que la pointe de l'iceberg. En effet, à la suite des modifications intervenues dans l'enseignement ménager, nous avons donné un grand nombre de renseignements par téléphone qui n'ont pas été répertoriés.

Famille : 23 cas = 11 %

- problèmes concernant l'enfant : adoption, grossesse, allaitement, garderie d'enfants, recherche en paternité, nom de l'enfant — 17 cas
- allocations familiales — 5 cas
- succession — 1 cas

Divers : 37 cas = 18 %

- demandes d'adresses — 14 cas
- aides financières et morales — 10 cas
- impôts — 7 cas
- logement — 3 cas
- information politique — 3 cas

Pour faire face à ces demandes de renseignements, le BCF a trois moyens : l'information, l'orientation et l'action directe.

Si les deux premiers moyens sont facilement réalisables, il n'en est pas de même pour l'action directe.

En ce qui concerne l'information, le BCF donne une foule de renseignements simples :

- "J'ai décidé de me séparer de mon mari, comment dois-je procéder ? quelles en seront les conséquences financières, avec les enfants, etc. ?";
- "je travaille, je suis enceinte, de quelle durée sera mon congé-maternité ?";
- "je souhaite entreprendre une formation professionnelle, puis-je obtenir une bourse ?".

Si les questions posées exigent des réponses plus élaborées, nous préférons orienter les personnes ayant recours à nous, vers :

- des Services administratifs tels : le Service de renseignements juridiques, le Service de la formation professionnelle, le Service des arts et métiers, l'Office d'orientation scolaire et professionnelle, le Service financier, etc.;
- d'autres organismes tels que le planning familial, conseillère conjugale, syndicats, associations féminines, etc.

Quant à l'action directe, elle ne peut se réaliser que par de petits faits : aider à rédiger une lettre, accompagner une personne dans une démarche pénible pour elle auprès d'un organisme, d'un employeur et surtout... écouter.

Beaucoup de femmes ayant recours à nous ont déjà entamé plusieurs démarches auprès d'un avocat, d'un service social, etc., et finissent par venir au BCF.

Même si elles savent que nous ne pouvons rien faire de plus que ce qui a déjà été entrepris, elles cherchent chez nous une solidarité féminine, un point de vue féminin pour s'assurer qu'elles ont eu raison d'agir comme elles l'ont fait.

Devant certains problèmes, nous nous sentons souvent impuissantes. Mais nous essayons de donner aux femmes qui viennent au BCF le courage de continuer leur lutte et surtout de ne pas se résigner à supporter une situation inacceptable.

Documentation :

Depuis le début du mois de mai, nous avons déménagé à la Rue des Moulins 19. Nous avons donc des locaux beaucoup plus vastes qui nous permettent de recevoir les personnes venant à la permanence, dans un endroit tranquille et discret.

En plus de ces 205 cas analysés ci-dessus - concernant des problèmes personnels auxquels il fallait répondre après une étude approfondie - il faut mentionner encore les demandes de documentation. En effet, de plus en plus de personnes viennent puiser des renseignements dans notre documentation, soit pour leurs études, soit pour préparer une séance.

Si actuellement, nous n'avons organisé aucun prêt à l'extérieur, la documentation et la bibliothèque du BCF peuvent être consultées sur place, pendant les heures d'ouverture de la permanence et du bureau les autres jours.

Pour exploiter pleinement cette documentation, un grand travail de mise en valeur devrait être effectué. Mais elle est évidemment déjà utilisable.

Un répertoire d'adresses intéressant les femmes est également à disposition. Il englobe les associations féminines du Jura et d'ailleurs et divers services ou organismes ayant trait à la condition féminine.

* * * * * * * * * * *

SUGGESTIONS :

Toutes suggestions concernant des actions du BCF, à entreprendre, ou en cours, seront les bienvenues. Ecrivez-nous et faites-nous vos propositions, remarques et critiques.

Quelques activités passées...

18 août

Le comité du Centre de liaison des associations féminines jurassiennes a tenu sa première séance.

A son ordre du jour, figuraient la constitution du comité et la préparation plus approfondie des premières activités du Centre de liaison. Le comité se compose ainsi :

Betty CATTIN, Saignelégier, présidente; Mariethé MERTENAT, Belprahon, vice-présidente; Christine BARRE, Porrentruy et Myriam THEURILLAT, Delémont, secrétaires; Françoise JEANBOURQUIN, Courtételle, trésorière; Carmen BOSSART, Delémont, Liliane FARINE, Saignelégier, Lucine JOBIN, Delémont, Danièle LAISSUE, Courgenay, assesseuses. Les vérificatrices des comptes ainsi que leur suppléante avaient été conviées à cette première réunion. Il s'agit de Janine LESCHOT, Bressaucourt, Milca VERNIER, Delémont et Yolande PEREZ, Pontenet.

L'équipe mise en place par l'Assemblée des déléguées s'efforcera d'établir une collaboration entre les associations et de faciliter des activités communes d'intérêt général. Chaque membre du comité accepte son mandat avec enthousiasme et est conscient d'être au service et à l'écoute des associations faisant partie du Centre de liaison jurassien.

23, 31 août et 7 septembre

Pour préparer la distribution de la brochure sur la formation professionnelle des jeunes filles, dans les classes de 7e, 8e, 9e et 10e années, le BCF a organisé, dans chaque district, des rencontres avec les enseignants des degrés primaires et secondaires concernés.

Peu d'enseignants ont répondu à notre invitation, mais les intéressés ont émis plusieurs propositions concrètes de collaboration :